

Image not found or type unknown



Temps de pause loin de mon lieu de travail.

Par **caladois69**, le **28/06/2009** à **22:00**

Bonjour,
je suis chauffeur livreur en moin de 3T5 dans une société de livraison de surgelé a domicile.
Nos horaires de livraison son de 10 a 14h et de 17 a 21h.
De ce fait nous restons entre 2 et 3h (voir souvent plus) dans le camion a ne rien faire.
Même si le secteur ou nous sommes est trop loin pour que l on puisse rentrer chez nous, la
society ne nous compte pas ces heures. Elle estime que nous sommes en pause et donc non
rémunéré. A t'elle le droit?